

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT de SEINE ET MARNE
SOUS-PREFECTURE DE TORCY



VILLE DE TOURNAN-EN-BRIE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU LUNDI 17 OCTOBRE 2022.

L'an deux mil vingt-deux, le dix-sept du mois d'octobre à 20H30, le Conseil Municipal de la commune de Tournan-en-Brie s'est réuni à la Grange, sise place Edmond de Rothschild - 77220 Tournan-en-Brie, sous la présidence de Monsieur Laurent GAUTIER, Maire, suivant convocation datée du 11 octobre 2022 et affichée le 11 octobre 2022.

Présents : GAUTIER Laurent, COURTYTERA Véronique, GREEN Alain, GAIR Laurence, SEVESTE Claude, LONY Eva, LAURENT Pierre, PELLETIER Maryse, KHALOUA Madani, SONTOT Alain, MARCY Jean-Pierre, OUABI Isdeen, BAKKER Hubert, PERALTA SUAREZ Mari, GANDARD Isabelle, FOLLIOT Pascal, JOSSET Isabelle, VAN ASSELT Laurence, ROBILLARD Christophe, GRANDJEAN Laurent (arrivée à 20h41), THUMEREL Sandrine, DAOULAS Stéphanie, CLEMENT-LAUNAY Martine.

Absents représentés : COCHIN Lionel représenté par LAURENT Pierre, MONOT Laure représentée par PERALTA SUAREZ Mari, THOUMAZET Pascale représentée par GREEN Alain, TEIXEIRA Christelle représentée par GAIR Laurence, BAHIN Corinne représentée par JOSSET Isabelle, EL MKELLEB Fabien représenté par KHALOUA Madani.

Absents : Sans

Secrétaire de séance : Eva LONY

Objet : Décisions du Maire prises en application de l'article L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de membres en exercice :	29
Nombre de membres présents :	22
Nombre de suffrages exprimés :	29
Votes pour :	29
Votes contre :	-
Abstentions :	-

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil municipal, Madame LONY Eva, Adjointe au Maire, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir les fonctions qu'elle a acceptées,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le conseil municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur Laurent GAUTIER, Maire :

- Prend acte de la communication des décisions ci-dessous :

N°	Date	Objet
2022/078	30/05/2022	Décision de passer une modification N°1 du marché de travaux de réhabilitation d'un bâtiment communal en centre technique municipal concernant le lot 7 électricité (marché de base), afin de réaliser le transfert de ce dernier à la société M'ELEC. L'ensemble des dispositions du marché sont applicables en l'état.
2022/079	02/06/2022	Décision de passer un marché modification N°1 de travaux de réhabilitation d'un bâtiment communal en centre technique municipal concernant le lot 5 peinture et revêtement de sols avec la société FELDIS et LAVIAUX. Le montant de la présente modification est de 7043,65 € HT ce qui ramène le nouveau montant du marché à 63 686,04 € HT. Les dépenses seront imputées au chapitre 23 de la section investissement du budget Ville.
2022/080	02/06/2022	Décision de passer un marché N°1 de travaux de réhabilitation d'un bâtiment communal en centre technique municipal concernant le lot 2 maçonnerie, dallage et faux-plafond avec la société EZEL Bâtiment. Le montant du nouveau marché est de 85 423 € HT soit une moins-value de 21 192,60 € HT. Les dépenses seront imputées au chapitre 23 de la section investissement du budget Ville.
2022/081 à 2022/089	02/06/2022	Délibérations du conseil municipal du jeudi 2 juin 2022.
2022/090	07/06/2022	Décision de passer une convention avec la fondation 30 millions d'amis permettant de mettre en place des actions visant à maîtriser les populations de chats errants sans propriétaire par le contrôle de leur reproduction. La municipalité s'engage à verser une participation financière à la Fondation sous forme d'acompte correspondant à 50% des frais prévisionnels de stérilisation sur la base de 40 chats pour l'année 2022 soit 1400 €. La convention prend effet à la date du 1 ^{er} janvier 2022 jusqu'au 31 décembre 2022. La dépense sera prévue au budget primitif 2022 de la section fonctionnement du budget Ville.
2022/091	10/06/2022	Décision de passer un contrat avec la société l'Armada production pour la représentation d'un spectacle le 23 juin 2022 à 10h00 au profit des enfants de la petite crèche « la Farandole ». La participation communale s'élève à 664,65 € TTC. La dépense sera imputée au chapitre 11 de la section fonctionnement du budget Ville.
2022/092	20/06/2022	Contrat avec l'association JOSEPH K pour la prestation "la cantine des scouts" le mardi 21 juin 2022. Le montant de la prestation s'élève à 1337,74 € TTC. La dépense sera imputée au chapitre 11 de la section fonctionnement du budget Ville.

N°2022-101

2022/093	28/06/2022	Contrat avec Aqua Ray SAS pour définir les conditions de fourniture de services Cloud-Informatique en nuage pour le compte de la Ville de Tournan-en-Brie depuis les centres de données ainsi que des prestations de services associées. Le montant de ces prestations est fixé à 1800 € HT. La dépense sera imputée au chapitre 11 de la section fonctionnement du budget Ville.
2022/094	05/07/2022	Modification N°2 du marché de travaux de réhabilitation d'un bâtiment communal en centre technique municipal concernant le lot 7 : Électricité avec la société M'ELEC. Le montant des travaux supplémentaires est de 5024,41 € HT. La dépense sera imputée au chapitre 23 de la section investissement du budget Ville.
2022/095	26/07/2022	Contrat avec la Fabuleuse Family Cie pour 2 représentations de Zigor et Lily le 29 octobre 2022. La participation de la commune est de 1200 € TTC. La dépense sera imputée au chapitre 11 de la section fonctionnement du budget Ville.
2022/096	26/07/2022	Contrat avec la compagnie c'est-à-dire pour une représentation de « c'est chameau qui me l'a dit » le mercredi 28 septembre 2022. La participation de la commune est de 685,75 € TTC. La dépense sera imputée au chapitre 11 de la section fonctionnement du budget Ville.
2022/097	08/08/2022	Contrat avec la compagnie les Marionnettes de la Tour Penchée pour 2 représentations de « Nuit blanche pour le Père Noël » le samedi 3 décembre. La participation de la commune est de 800 € TTC. La dépense sera imputée au chapitre 11 de la section fonctionnement du budget Ville.
2022/098	22/08/2022	Demande à la Région Ile de France d'une participation financière au titre du dispositif « Olympiade culturelle / été culturelle » pour un montant de 6000 €. La recette sera prévue au budget Ville.
2022/099	07/09/2022	Contrat avec la société Côté Découvertes pour l'organisation d'une classe sans cartable « Street Art » du 26 au 30 septembre au profit d'une classe de l'école élémentaire du Centre. Le montant de la prestation s'élève à 5375 € TTC. La dépense sera imputée au chapitre 11 de la section fonctionnement du budget 2022.
2022/100	14/09/2022	Acte de substitution entre Madame AUBLIN née PAJOT Jacqueline, titulaire et donateur de la concession et Madame AUBLIN Cécile, donataire de la concession. Madame AUBLIN Cécile devient seule titulaire de ladite concession et, de ce fait, accepte et s'engage à honorer les conditions et charges énoncées dans l'acte de concession N°2010-006 située en I-0048 passé entre la commune et Madame AUBLIN née PAJOT Jacqueline en date du 4 mars 2010. Cet acte n'appelle aucune contrepartie financière.

Fait et délibéré en séance, le 17 octobre 2022.

Laurent GAUTIER
Conseiller Départemental
Maire de Tournan-en-Brie



Eva LONY
Secrétaire de séance

Publication de la liste des délibérations examinées en séance le : 17 octobre 2022

Délibération transmise au Représentant de l'État le : 19 octobre 2022

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

